

Discours de Roger Briesch à l'occasion de son élection à la Présidence du Comité économique et social européen

Bruxelles, le 24 octobre 2002

Chères collègues, chers collègues,

Tout d'abord je voudrais vous remercier cordialement de votre confiance.

Je m'efforcerai de répondre à vos attentes au cours des deux années à venir.

Je sais que la tâche qui est devant moi n'est pas facile. Le Comité Économique et Social Européen - comme le monde qui l'entoure et dans lequel il doit accomplir sa mission - se trouve dans un processus de bouleversement. L'Union européenne se transforme: elle élargit sa géographie et elle approfondit son système politique et institutionnel, au sein duquel notre Comité exerce ses fonctions. Les attentes des femmes et des hommes, auxquels notre travail fait service, changent avec la croissance graduelle de notre communauté transnationale, qui est toujours, bien entendu, une Union des États, mais qui devient de plus en plus une Union des citoyennes et citoyens.

Vous comprendrez qu'il ne m'est pas possible de vous présenter dès aujourd'hui un programme de travail approfondi pour les deux années à venir. C'est donc lors de la prochaine plénière de décembre, après consultation de la nouvelle Présidence (travail déjà entrepris) et audition du Secrétaire Général ainsi que de ses collaborateurs, pour les responsabilités qui leur incombent, que je vous proposerai, sur base d'une note, le programme de Travail de la législature.

Ce que je peux d'ores et déjà affirmer c'est que je m'efforcerai de poursuivre dans la continuité de mes prédécesseurs, de Tom Jenkins à Göke Frerichs en passant par Béatrice Rangoni-Macchiavelli, le travail entrepris.

LE CONTEXTE POLITIQUE

Au cours des ces deux prochaines années, la politique intérieure de l'Union européenne sera essentiellement caractérisée par:

- les travaux de la Convention et leurs résultats, ainsi que la Conférence intergouvernementale qui suivra, au second semestre 2003, laquelle devra prendre une

.../...

décision à propos du projet de constitution proposé par la Convention et établir un nouveau traité.

- les préparatifs, en 2003, et l'achèvement, en 2004, de l'adhésion de nouveaux États membres, pays auxquels il nous faut manifester un accueil ouvert, chaleureux et généreux : les frontières sont des blessures de l'histoire. L'Union Européenne a instauré la paix et le progrès qui nous garantissent aujourd'hui une vie digne, un emploi, la sécurité et la solidarité.
- les élections du Parlement européen, en juin 2004, et la formation d'une nouvelle Commission, durant l'automne 2004.

À ces événements et échéances, qui auront lieu sous les présidences successives du Danemark (jusqu'à la fin de cette année), de la Grèce et de l'Italie en 2003, de l'Irlande et des Pays Bas en 2004, il faut ajouter :

- le débat permanent sur le contenu et les méthodes de la politique économique et sociale et sur le développement du modèle social européen dans le contexte de la globalisation.
- la recherche d'une stratégie adéquate pour garantir un développement durable en intégrant les dimensions sociale, économique, écologique et financière.
- la persistance des contraintes budgétaires et les controverses sur le financement des politiques communautaires.
- les efforts pour trouver un nouveau consensus sur le rôle de l'Europe dans le monde, son apport au développement des voisins du pourtour de la Méditerranée, des pays d'Afrique et de l'Asie, ainsi que ses relations avec les pays de l'Amérique Latine et les Etats-Unis d'Amérique.

Aujourd'hui, la moitié de la population mondiale survit avec moins de 2 € par jour. Onze millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies évitables. Plus de un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et le fossé continue de se creuser. La lutte contre le terrorisme passe aussi par la réduction des inégalités, le développement de la démocratie et des libertés.

Il nous faut être conscient des évolutions et des changements à venir. Dans 10 ans 60% de la population vivra en Asie. Les pays qui vont tirer la croissance sont la Chine, l'Inde, le Brésil, les États-Unis, avec tout ce que cela suppose comme réorientations des investissements si l'Europe ne sait pas se situer et prendre sa place dans ce contexte et ces perspectives

LE MODÈLE EUROPEEN DE SOCIÉTÉ ET LE RÔLE DU COMITÉ

C'est au cours de cette même période que seront prises les décisions qui détermineront la forme future de l'Union européenne (UE), ainsi que les positions de chacune de ses institutions dans son système politique.

Il est essentiel qu'à cette occasion, le rôle du comité soit clairement affirmé et reconnu comme enceinte institutionnelle de consultation, de représentation, d'information et d'expression qui permettra aux représentants des organisations de la SCO (économiques, sociales, civiques) d'être partie intégrante du processus de formation des politiques et des décisions au niveau communautaire.

Je suis conscient que le bilan de ma Présidence sera également et particulièrement apprécié en fonction des résultats obtenus en ce domaine.

Dans cette perspective, il est capital, pour le Comité économique et social européen formule et défende vigoureusement ses intérêts en ce qui concerne son statut, sa fonction et son rôle, c'est-à-dire la position institutionnelle de notre Comité par rapport aux institutions législatives et exécutives de l'Union, ainsi que son mandat et sa mission, ses droits et instruments.

Cet effort doit se situer dans le prolongement des options fondamentales des mandat écoulé, mais aussi faire preuve d'innovation.

L'Union européenne que je souhaite voir se développer au service de ses citoyennes et citoyens repose sur des idéaux et des valeurs: la paix, la démocratie, les droits de l'homme, l'État de droit, la solidarité et la subsidiarité, la justice et la cohésion, l'économie sociale de marché, le rôle respectif de l'État et des acteurs sociaux et économiques.

La cohésion économique et sociale est un facteur essentiel de la formation d'une identité européenne, surtout dans la perspective des efforts considérables requis pour intégrer les pays candidats. Elle suppose une redistribution suffisante des ressources qui ne saurait être le fait d'un marchandage permanent entre les États.

Ces différents éléments fondent ce qu'on appelle à juste titre le modèle social européen. Il est inscrit dans les traités instituant l'Union européenne sous la forme d'objectifs généraux, notamment la réalisation d'un taux d'emploi élevé et d'un développement durable, par la promotion du dialogue social, qui revient en priorité aux partenaires sociaux.

L'histoire de nos pays montre que l'établissement des modèles sociaux n'est dû qu'en partie aux pouvoirs publics et à la législation, que la contribution des partenaires sociaux et les relations entre et avec les organisations de la société civile ont été déterminantes. Leur créativité, leur capacité de compromis et d'orientation de la société doivent trouver une place équivalente au niveau européen.

Le Comité économique et social européen est, par sa composition diverse et variée, son activité, un élément essentiel du modèle européen de société. Il favorise le dialogue entre toutes les

composantes de la société en prenant en compte les préoccupations et les souhaits des citoyens au plus près des réalités pour les formuler, les faire connaître au travers des avis et de manière plus pratique par le travail réalisé sur le terrain à tous les niveaux et dans tous les pays.

Notre Comité tire sa légitimité du fait que tous ces membres, en vertu de leur expérience et responsabilités, représentent des organisations ou catégories représentatives des États membres pour jouer un rôle constructif dans le processus de formation de l'opinion au niveau européen en général. La valeur ajoutée du Comité réside dans le fait que ce processus associe tous les acteurs de la société civile, y compris les organisations autres que celles des partenaires sociaux.

C'est pourquoi le Comité s'impose naturellement comme le lieu du "dialogue civil", c'est-à-dire comme le représentant de la société civile organisée qui, au-delà des associations patronales et syndicales, englobe également les organisations représentatives d'un grand nombre d'autres activités et intérêts sociales, économiques, culturels et civique.

Ouvrir de nouvelles perspectives en terme de partenariat et créer de nouvelles synergies, capables de dynamiser l'action menée auprès des pouvoirs publics, d'améliorer le rapport de force et accroître notre capacité collective d'influencer les Gouvernements et institutions internationales.

Il me paraît essentiel, dans ce contexte, de mieux exploiter notre rôle de pont entre l'Europe et les organisations de la société civile que nous représentons, que vous – chers collègues – représentez. J'aurai l'occasion de faire des propositions à, ce propos lors de notre prochaine session au mois de décembre.

Bref, nous devons mieux exploiter nos atouts!

LA CONVENTION EUROPEENNE

Voilà le profil du Comité économique et social européen que nous devons défendre dans la Convention européenne, dans laquelle nous sommes présent activement avec trois Membres-Observateurs et trois Observateurs-Suppléants.

Ses décisions, ses méthodes d'action demeurent encore le fait d'un petit nombre d'initiés mais on peut raisonnablement espérer que le débat actuel sur l'avenir de l'Union contribuera à ouvrir un vaste chantier de diffusion de la connaissance sur l'Union Européenne.

Au-delà des travaux en cours concernant les compétences de l'Union, l'application la plus adéquate de la subsidiarité, la meilleure gouvernance économique et sociale, la personnalité juridique etc. il convient de préciser et d'affirmer quelle Europe nous voulons.

Je plaide pour un traité constitutionnel, voire une constitution, qui garantira un saut qualitatif en terme de légitimité démocratique de l'Union européenne et pour une organisation fédérale de son dispositif institutionnel.

Pour une union rassemblée apte à prendre des décisions et à affirmer des positions, ce qui signifie l'extension du vote à la majorité qualifiée.

En faveur d'une gouvernance économique et sociale accompagnée d'une simplification des instruments de la Gouvernance économique.

Pour une place et un accroissement du rôle de l'Union dans le monde en terme de paix, de liberté et démocratie, du respect des droits de l'homme en favorisant l'émergence d'un nouvel ordre économique ayant pour objectif l'éradication de la misère et de la pauvreté.

Dans ce contexte, il est essentiel pour nous que la Charte des droits fondamentaux soit incluse dans la nouvelle constitution. Cette inclusion est d'autant plus nécessaire que ces droits constituent une partie intégrante de l'identité européenne.

La Convention doit trouver l'architecture institutionnelle – dotée d'une forte légitimité démocratique et dont les pouvoirs et responsabilités seraient clairement définies - capable d'assurer au mieux le respect de ces droits, qui présupposent le développement d'une économie compétitive, d'une société harmonieuse, moins inégalitaire et une participation active des citoyens au bien commun.

UNE UNION DÉMOCRATIQUE ET FÉDÉRALE

Tout en se reconnaissant dans les valeurs fondamentales défendues aujourd'hui par la Charte et demain par la Constitution de l'Union, les pays européens ont des traditions, des cultures et des histoires différentes. Cette diversité est une richesse pour l'Europe. L'Union se doit de la préserver et de faire en sorte que la nouvelle architecture institutionnelle permette non seulement le maintien des traditions et des spécificités, mais également des systèmes culturels diversifiés.

La méthode communautaire qui se caractérise par un équilibre entre la diversité culturelle et l'unité politique et qui permet au modèle social européen de se développer, doit demeurer la base de la future architecture institutionnelle de l'Union.

L'expérience nous a en effet appris qu'à chaque fois que la méthode communautaire est mise en œuvre, des résultats satisfaisants sont obtenus, tandis que nous sommes régulièrement déçus par les résultats médiocres et inefficaces des efforts entrepris avec la méthode intergouvernementale.

En effet, l'intérêt de l'Union n'est ni la somme des intérêts des États membres ni leur plus petit dénominateur commun. Il ne peut donc pas être déterminé lors de négociations au cours desquelles chaque participant dispose d'un droit de veto.

Je suis convaincu que seule une structure démocratique et fédérale permet en définitive de s'attaquer avec des chances de succès aux problèmes urgents, d'ordre politique et pratique, tout en donnant un sens à la citoyenneté de l'Union. Seule une architecture démocratique et fédérale, respectueuse des principes de dialogue, de participation et de solidarité peut traduire la nature intrinsèque de l'Union européenne, à savoir un effort constant visant à atteindre l'unité dans la diversité.

Dans cet esprit je vous inviterai à me suivre quand il s'agira de renforcer la présence du CESE dans le débat sur l'avenir de l'Europe sur toutes les questions importantes concernant surtout

- la défense et le développement du modèle social européen ou encore du modèle européen de société.
- la participation de la société civile et de ses organisations au processus de formation de l'opinion politique, à la législation, à sa mise en oeuvre et à diverses décisions, c'est-à-dire les règles de la gouvernance et du dialogue tant civil que social.

Dans sa dernière session plénière avant le renouvellement le Comité a adopté, en septembre, une résolution qui expose notre philosophie concernant ces sujets. Maintenant nous devons nous mettre d'accord sur une description plus précise de la place et des fonctions du Comité économique et social européen dans la nouvelle architecture institutionnelle de l'Union futur, définir des propositions concrètes et mener une action efficace pour les faire accepter.

QUELQUES AUTRES PISTES À SUIVRE

En même temps nous devons

- optimiser notre rôle d'organe consultatif auprès des grandes institutions (le Parlement, le Conseil des Ministres et la Commission) et par cela renforcer la position naturelle du CESE auprès d'elles;

Sans négliger les sollicitations diverses à venir, il faut:- concentrer nos activités là où la valeur ajoutée de notre contribution est la plus forte, et par cela définir des priorités claires et nous y tenir;

- améliorer la représentativité et la crédibilité du CESE en tant que représentant institutionnel de la société civile, y compris les organisations non représentées en son sein, en mettant en oeuvre les décisions déjà prises, en développant notre activité d'ouverture;
- développer une politique de communication et d'information active et systématique, afin de renforcer la visibilité et l'impact de nos travaux;

- attacher une importance particulière à un bon accueil des futurs conseillers (et des futurs fonctionnaires) des nouveaux pays membres de l'Union. On y travaille dès maintenant;
- poursuivre le renforcement des moyens et des structures internes du Comité, et du statut des Conseillers.

Mais, comme déjà annoncé, chers collègues, je vous présenterai en décembre un programme de travail sur toutes ses pistes sur lesquelles j'aimerais voir avancer notre Comité afin d'augmenter sa capacité d'accomplir toujours mieux ses tâches et responsabilités.

Il va de soi que cela ne sera possible seulement si la Présidence à laquelle vous venez de confier la tâche d'animation et de leadership sera dynamique engagée, transparente et collégiale.

Je souhaite travailler et coopérer avec les deux Vice-Présidents

J'accorderai, bien entendu, une attention particulière à la coopération et au dialogue continu avec les Présidents des trois Groupes qui représentent les trois âmes du Comité économique et social européen. Ils ont la responsabilité de préparer au sein de leurs "familles" les travaux des différentes instances de notre institution et de contribuer ainsi au développement et au rayonnement du CESE par la qualité de ses travaux et interventions.

Outre la réalisation de nos ambitions au service de l'intérêt général, il nous faut fabriquer de l'espoir, s'engager pour sa mise en oeuvre, agir pour la concrétisation.

Être le pont, le lien, exprimer les attentes, les aspirations, certes en termes concrets et crédibles mais en y ajoutant la sensibilité, le cœur et la passion, bref donner du contenu, du sens et de l'âme.

Permettez-moi de terminer par deux citations de Victor Hugo :

- "Le plus grand ennui c'est d'exister sans vivre",
- "Je crois ce que je dis, je fais ce que je dois"

Voici ce à quoi je m'engage avec vous.